

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° I-1722

présenté par

M. Fabrice Brun, Mme Anthoine, Mme Bonnivard, M. Bony, M. Cinieri, M. Dubois, Mme DUBY-MULLER, Mme Frédérique Meunier, Mme Périgault, M. Portier, Mme Tabarot, M. Taite, M. Jean-Pierre Vigier, M. Descoeur et M. Ray

ARTICLE 16

Supprimer les alinéas 109 à 115.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'augmentation de la redevance pour pollution diffuse est vécue comme un impôt supplémentaire de 37 millions d'euros sur la production, visant à assurer une recette permanente à la redevance pour pollution diffuse, même quand les utilisations de produits phytosanitaires baissent et quand des investissements sont nécessaires dans les exploitations pour accélérer la transition agroécologique et répondre aux enjeux de la planification écologique. La profession agricole dispose d'ailleurs de peu de visibilité sur la réalité du fléchage de crédits des agences de l'eau vers l'agriculture, malgré les demandes pour une meilleure transparence.

En conséquence, l'amendement vise à maintenir les taux actuels pour la redevance pour pollution diffuse.